

Nous avons porté plainte contre easyJet et avons gagné !

31 mars 2022 par CAMPUS d'après Grenoble



Petite chronique d'une publicité mensongère

2 Nov 2021 : [pub easyJet](#) dans le Monde, annonçant en pleine page l'ambition de

'Vols zéro émission de CO2 d'ici 2050'

2 décembre 2021 : Nous envoyons en réponse un [courrier](#) en forme de tribune au journal le Monde.

9 Décembre 2021 : Cette tribune, intitulée [Le zéro carbone et l'infinie voracité du transport aérien](#), est publiée dans le Blog du Monde. Elle argumente que vu les lois de la physique et la glotonnerie énergétique de l'aviation commerciale, cette ambition est inaccessible. Les calculs soutenant cet article sont publiquement [disponibles](#).

22 décembre 2021: dépôt de plainte des auteurs de cette tribune pour publicité mensongère auprès du Jury de Déontologie de la Publicité (JDP).

17 janvier 2022 : Le JDP juge recevable notre dépôt de plainte ; easyJet demande la tenue d'une séance contradictoire pour assurer sa défense.

25 janvier 2022 : Nous envoyons [nos arguments complémentaires](#) au JDP.

27 janvier 2022 : Le JDP nous communique la [réponse argumentée](#) de la partie adverse. Il nous fait suivre au passage un courrier de la régie publicitaire du Monde, qui s'engage à une vigilance accrue sur ce type d'annonce.

4 février 2022 : Examen par le Jury de Déontologie Publicitaire en séance. Réunion mixte avec en présentiel 8 membres du JDP, et en zoom Jeremy Lucas-Boursier, du JDP, Nicolas Anchetabehere et l'avocat Gregory Tulquois, représentant easyJet, Jean-Marc Bonneville et Nicolas Champollion, de [CampusdApres](#).

23 février 2022 : Le jury communique son analyse aux deux parties, qui considère comme fondée la plainte de CampusdApres. L'annonceur fait appel, dans le délai imparti de 15 jours.

25 mars 2022 : Le Réviseur de la Déontologie Publicitaire, après analyse, décide de maintenir l'avis initial.

29 mars 2022 : L'avis du JDP reconnaissant la plainte comme fondée, et étayée de l'avis du Réviseur, est [publié](#).

Autre avis négatif récent du JDP contre easyJet

1er novembre 2021 : une publicité similaire d'easyJet (même photographie, même mode de diffusion et renvoi au même site internet) mais avec texte où l'avionneur prétend compenser ses émissions carbone, fait également l'objet d'une plainte auprès du JDP, déposée cette fois par l'association StayGrounded . Le 4 janvier 2022, le JDP reconnaît la plainte de StayGrounded comme [fondée](#).

Autre avis négatif récent du JDP contre FLYNG GREEN

15 mars 2022. Le JDP rend public son Avis sur une affaire de greenwashing similaire (FLYING GREEN), qui considère également la plainte comme [fondée](#).